

ARRETE 2025-11
portant interdiction de circuler et de Stationner – D172 –
Rue du 11 Juin 1944

LE MAIRE DELEGUE DE BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et notamment ses articles R.44, R.225 et R.227,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu la demande de la société TELEC SERVIC SARL reçue le 2 octobre 2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour la sécurité des usagers empruntant la Rue du 11 Juin 1944 sur le territoire de Le Mesnil-Patry, commune déléguée de THUE ET MUE, d'instaurer une interdiction de circuler et de stationner à tous les véhicules afin de permettre des travaux de réparations multiples sur le réseau télécom réalisés par la société TELEC SERVICES SARL, domiciliée 553 Route de Saint Jean, 76170 MELAMARE, du 13 octobre 2025 jusqu'à la fin des travaux.

ARRETE

Article 1 : Une interdiction temporaire de circuler et de stationner est instaurée à tous les véhicules Rue du 11 Juin 1944 (voir plan en annexe) de la commune déléguée de Le Mesnil-Patry afin de permettre des travaux de réfection de voirie réalisés par la société TELEC SERVICES SARL à compter du 13 octobre 2025 et jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : La circulation de tous les véhicules est régulée du 2 octobre 2025 jusqu'à la fin des travaux.

Article 3 : La pré signalisation et la signalisation seront mises en place et entretenues par la société TELEC SERVICES SARL.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. l'Adjudant de la brigade de Gendarmerie de Thue et Mue, à M. le directeur de la société TELEC SERVICES SARL, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Thue et Mue, le 9 octobre 2025

Le maire délégué de Le-Mesnil-Patry

Mickaël LHOTELLIER

